

# La Voix d'

La CGT des Voies Navigables

**la CGT dans l'action dès le  
14 juin 2016 :**

**On lache rien !!**

Les difficultés et les attaques sont nombreuses pour les personnels de VNF, comme pour l'ensemble des salariés dans notre pays. Le projet de loi Travail est un exemple parmi tant d'autres dans lequel les droits et acquis sociaux sont mis à mal.

Au sein de VNF, la Direction Générale n'est pas en reste. L'accord emploi 2016 - 2018, le projet stratégique 2015 - 2020 ou le projet d'accord ARTT sont la preuve d'un manque d'ambition politique tant le projet stratégique est peu porteur d'une véritable relance de la voie d'eau.

**La baisse des niveaux de service et la suppression de certaines missions ne sont pas de bons signaux** envoyés aux usagers et aux potentiels entreprises souhaitant faire du report modal sur le fluvial.

**La précarisation et la privatisation de l'emploi permises par le nouvel accord emploi** n'est également pas de nature à rassurer les personnels de VNF. La seule limite à cette dérive étant la limite que se fixe la Direction Générale. Ainsi, ce sont plusieurs centaines d'emplois statutaires et pérennes qui seraient potentiellement dans le viseur.

**Pour toutes ces raisons et pour parvenir à ce que les propositions de la CGT aboutissent, la CGT appelle à l'action dès le 14 juin 2014 dans les voies navigables.**

Ensemble, menons la bataille pour reconquérir nos missions, nos emplois et améliorer nos conditions de travail.

## L'actualité

**Projet de loi Travail :  
après le 28 avril, la lutte continue !**

Depuis près de deux mois maintenant, salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités répondent à l'appel des organisations syndicales et de jeunesse pour exiger le retrait du projet de loi travail, préalable à l'ouverture d'une toute autre politique pour le progrès social.

Il faut un code du travail du 21ème siècle sécurisant l'ensemble du monde du travail, offrant aux jeunes de ce pays un avenir autre que la précarité généralisée.

Les manifestations et les grèves se poursuivent malgré la période de vacances; la mobilisation est désormais ancrée dans le pays.

Les 500 000 manifestants partout en France réaffirment qu'ils sont bien convaincus que le gouvernement doit entendre la rue et retirer son projet de loi.

D'ores est déjà de nouvelles manifestations massives sont prévues : Nous pouvons gagner !



La Direction Générale (DG) de VNF a ouvert les négociations sur l'accord emploi VNF en début d'année 2016.

Le précédent accord emploi ayant atteint sa date limite de validité le 31 décembre 2015.

La CGT et les autres organisations syndicales ont donc pris toute leur place dans cette négociation.

Pour rappel, le précédent accord prévoyait la répartition suivante entre les personnels sous statut public et privé :

- 88% à 93% pour les personnels sous statut public
- 7% à 12% pour les personnels sous statut privé

Le nouvel accord prévoit quant à lui la répartition suivante entre les personnels permanents (sont exclus de cette répartition les emplois précaires type CDD public ou privé et saisonniers) :

- 88% à 93% pour les agents titulaires de la fonction publique (PNA, en détachement ou mis à disposition) et les ouvriers des parcs et ateliers
- 7% à 12% pour les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé et les fonctionnaires détachés sous contrat privé.

Face à cette bombe, la CGT a déposé des amendements pour empêcher cette précarisation et cette privatisation de l'emploi au sein de VNF.

Ceux-ci n'ont pas été retenus.

**Et vous, faites  
vous confiance  
les yeux fermés à  
votre employeur ?**



#### **Amendement CGT n° 1**

##### **Article 2 :**

**Supprimer « les personnels permanents...12 % des personnels permanents de VNF » et remplacer par :**

**« Les emplois au sein de Voies navigables de France se répartissent comme suit :**

- Les emplois sous statut public représentent une proportion comprise entre 88 et 93% des personnels de VNF ;
- Les emplois sous statut privé représentent une proportion comprise entre 7 et 12% des personnels de VNF. »

**La CGT appelle les personnels  
en désaccord avec le nouvel  
accord emploi à se mobiliser  
dès le 14 juin 2016.**

**Amendement CGT n°2**

**Article 2 :**

Ajouter le paragraphe suivant après « au 31 décembre de chaque année. » :

« Le plafond d'emplois concernant les contrats précaires de type CDD sous droit public ou droit privé et de saisonniers est fixé à 2% du plafond d'emploi de l'Etablissement Public Administratif Voies Navigables de France notifié en ETPT de chaque année civile dans le cadre de la loi de finance. »

L'accord emploi a été présenté pour signature aux organisations syndicales sous sa forme originelle (aucun amendement CGT n'ayant été retenu).

Pour que l'accord puisse être validé, il est nécessaire que les organisations signataires soient représentatives de plus de 50% des voix.

La CGT n'a pas signé cet accord car il permet l'ouverture sans limite à la privatisation et à la précarisation de l'emploi au sein de VNF au détriment de l'emploi pérenne et statutaire.

La CFDT et FO ont signé cet accord et ont ainsi donné la possibilité au Directeur Général de lancer une grande opération de privatisation et de précarisation de l'emploi au travers de la mise en place du projet stratégique, que la CGT dénonce par ailleurs.

## Quelle différence entre les deux accords ?

Le précédent accord (période 2013-2015) prévoyait une répartition entre tous les emplois sous statut public (Fonctionnaires, OPA, personnels non titulaires, CDD de droit public) et les emplois sous statut privé (CDI, CDD de droit privé et les saisonniers) dans les fourchettes indiquées précédemment.

Le nouvel accord (période 2016-2018) prévoit une répartition portant seulement sur les emplois dit permanents excluant de fait les CDD et les saisonniers.

*Exemple de l'application du nouvel accord :*

*Sur des effectifs de 4500 personnels de VNF, l'accord peut autoriser la répartition suivante :*

- ▶ 2 880 fonctionnaires et OPA
- ▶ 320 salariés en CDI de droit privé
- ▶ 300 CDD de droit public
- ▶ 1 000 saisonniers



**Nous vous invitons à vous rapprocher des militants CGT présents dans les différentes directions pour construire la mobilisation.**

# La vie dans les Directions Territoriales :

## Focus sur la DT Centre Bourgogne

Le projet stratégique affiche clairement les orientations de VNF pour la période 2015 - 2020. A savoir un développement des secteurs à fort trafic de marchandises et un désengagement pour les voies d'eau à faible trafic ....mais également là où le tourisme est bien développé !

3 ans après la création de l'EPA VNF, les moyens financiers sont en fort recul et les effectifs fondent comme neige au soleil. **Le chiffre : -300 ETP, baisse supportée principalement par les agents d'exploitation du petit gabarit !**

Dans ces conditions, le passage des bateaux (plaisance) se fait de plus en plus en fonction de la disponibilité des personnels ! L'attente pour passer les écluses augmente considérablement, au grand dam des usagers !



L'inversion de la courbe des emplois à VNF sur les linéaires touristiques n'est pas pour demain...la cible des effectifs n'étant plus basée que sur la seule mission de gestion hydraulique, parsemée ici ou là d'entretien/surveillance.

En solution , VNF se tourne vers les collectivités ; rappelons que la loi «Notre» (Réforme territoriale) donne la compétence du tourisme aux intercommunalités.

Autre changement à la DT Centre Bourgogne, l'ouverture à la navigation le 14 juillet malgré la bataille légitime de la CGT opposée comme la majorité des personnels consultés. Mais là encore, FO et CFDT ne sont pas du même avis.

Ainsi, le projet stratégique commence à dévoiler son vrai visage... surtout les conséquences néfastes pour les personnels. Comme toujours, les projets actuels sont présentés comme une grande avancée, un nouvel élan pour la voie d'eau et une avancée sociale pour les personnels. Mais les personnels pourront une nouvelle fois constater l'écart entre les faits et les discours. Les expressions CGT sur ce sujet sont nombreuses et nous ne nous trompons pas.

**Baisse de rémunération, mobilité géographique, changement de métier, voire de statut : voilà ce qui nous attend... !**

**Alors il est grand temps de se mobiliser et seule l'action permettra d'imposer nos revendications.**

**La CGT appelle à une grande mobilisation à partir 14 juin 2016 dans les voies navigables.**

**Vous ne voulez pas en restez là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Servicie (nom et adresse) : .....

.....

Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,

téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : [orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr)

Vous pouvez également adhérer en ligne sur [www.cgtvnf.fr](http://www.cgtvnf.fr)

